

## AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANUELLE LE 29 JUIN 2018

Les actionnaires de la société SNEP, société anonyme au capital de 240.000.000,00 dirhams sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 29 Juin 2018 à 10 heures, au siège social de la SNEP, sis à Casablanca, 233 Boulevard Mohamed V, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017 ;
2. Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
5. Affectation des résultats et du report à nouveau ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Pouvoirs pour dépôt et publicité ;
8. Questions diverses.

L'Assemblée générale se compose des actionnaires possédant au moins dix actions.

Les propriétaires d'actions au porteur devront produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Les titulaires d'actions nominatives, préalablement inscrits en compte au moins cinq jours avant la réunion, seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17/95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis de convocation pour demander, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. En cas d'empêchement, l'actionnaire peut se faire représenter conformément aux dispositions légales et statutaires.

**Le Conseil d'Administration**

## PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

### Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 98.526.876,16 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, les actionnaires ayant droit de vote approuvent les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation suivante des résultats :

<b>Bénéfice Net de l'exercice 2017</b>	<b>98 526 876.16</b>
(-) Autres réserves	115 908 044.09
(+) Report à nouveau antérieur	<b>214 434 920.25</b>
<b>Résultat distribuable</b>	<b>16 800 000.00</b>
(-) Dividende* (7dh /action)	<b>197 634 920.25</b>
<b>Report à nouveau au 31/12/2017*</b>	<b>98 526 876.16</b>

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende global de 16.800.000,00 dirhams, soit un dividende unitaire de 7 DH par action et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué soit, 197 634 920.25 dirhams.

L'Assemblée Générale décide de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les modalités de mise en paiement des dividendes selon les conditions prévues par les dispositions de l'article 332 de la loi 17-95.

### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice comptable 2017 pour un montant net de 50.000 DH par administrateur.

### Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

### Deloitte.

Deloitte Audit  
233 Boulevard Zerktouni  
Casablanca  
Maroc

### COOPERS AUDIT

Coopers Audit Maroc S.A  
03 Avenue Hassan II - 20100  
Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de la  
**SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP »**  
S.A  
Route côtière 111  
BP 94  
Mohammedia

### RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS DE SYNTHESE AU 31 DECEMBRE 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la **SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A** comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 586 678 908 MAD, dont un bénéfice net de 98 526 876 MAD.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la **SOCIETE NATIONALE D'ELECTROLYSE ET DE PETROCHIMIE « SNEP » S.A** au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Comme indiqué dans l'état C5 de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), la société a reçu un avis de vérification fiscale en date du 14 février 2018. Selon le management et tel que publié en date du 23 mai 2018, ce contrôle a connu un dénouement par la conclusion d'un protocole d'accord avec la Direction Générale des Impôts et le paiement d'un montant de 10.5 MMAD.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

*Asmâa Resmou*

Asmâa Resmou  
Associée

**Deloitte Audit**  
233 Boulevard Zerktouni  
- CASABLANCA -  
Tél : 05 22 22 40 25/26/34/81  
Fax : 05 22 22 40 78

Coopers Audit Maroc S.A

*Abdelaziz Almechatt*

Abdelaziz Almechatt  
Associé



